

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 5 avril 2017**

**Présents :** Mmes MONGIE Martine, MAROT Nathalie, SIOZARD Françoise, BERGAMASCO Myriam BROYART, Julie, SIMON Isabelle et Mrs OLIVER Bruno, DURANTE Serge, ZAGHET Francis.

**Excusés :** DE ROQUEFEUIL Geoffroy, DUCORNETZ François

**Ordre du jour :**

1. Compte rendu : approbation du PV de la dernière séance
2. Finances :
  - a. Délibération autorisant le versement des subventions aux associations
  - b. Indemnité des élus
  - c. Vote des taux 2017
  - d. Vote du budget 2017
3. Accessibilité : le point sur le dossier
4. Presbytère : délibération autorisant le maire à lancer la consultation pour la TC1, la TC2 et les abords
5. Participation au voyage scolaire de la classe de cm1-cm2
6. Site Internet : publication des comptes rendus
7. Demande des habitants du Quartier Chaubet pour l'amélioration des conditions de sécurité sur la voirie
8. Intercommunalité
  - a. Communauté de communes du réolais en Sud Gironde : délibération concernant l'approbation du rapport de la CLECT
  - b. Le point sur les différentes structures
9. Questions diverses

Mme Julie BROYART a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte, sous la présidence de monsieur le Maire, Francis ZAGHET.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Délibération concernant le droit de préemption urbain pour une maison située au lieu-dit Chantemerle.
- Droit de préemption urbain concernant la vente d'un terrain situé au lieu-dit Pacheau
- Cimetière : prorogation d'un an de la procédure de régularisation des emplacements sans actes
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer des conventions avec les communes ou la Communauté de Communes du réolais en sud Gironde pour la mise à disposition de Madame BASSAT Edwige

Les élus acceptent la modification de l'ordre du jour.

Délibération N°	Objet		Vote
	<b>Compte rendu</b>	Approbation DU PV de la séance du 08/02/2017	unanimité
D 2017-04-0006	<b>DPU : Abandon du droit de préemption</b>	<b>DECIDE</b> de ne pas exercer son droit de préemption que lui confère l'arrêté susvisé en	unanimité

	<i>lieu-dit le CHANTE MERLE « ZA 66 et ZA 120 »</i>	<i>ce qui concerne un immeuble situé à PONDAURAT (Gironde), 1 Chantemerle cadastré section ZA 60 et 120 pour une contenance de 25 a 47ca environ, appartenant à la personne ci-dessus désignée.</i>  <i>DIT que la présente décision sera notifiée au notaire de l'intéressé.</i>	
D 2017-04-0007	<i>Cimetière communal : prolongation de la durée concernant la procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain Commun.</i>	<i>Compte tenu d'un grand nombre de concessions restant à régulariser, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prolonger d'une année cette procédure particulière dans les mêmes conditions et de fixer la date butoir au 30/11/2017.</i>  <i>Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de porter l'échéance de cette procédure de régularisation des emplacements sans acte au 30/11/2017.</i>	unanimité
D 2017-04-0008	Subvention aux associations	Cap FOOT : 1 000.00 € GJPA (Group Jeunes du Pays d'Auros) : 250.00 € Comité des fêtes : 300.00 € ACCA : 300.00 € Tennis club : 0 € ACSAP : 130.00 € Comice agricole : 88.80 € Amis des Antonins : 25.00 € Saint Vincent du Bazadais : 280.00 € CAUE : 50.00 € Fondation du patrimoine : 50 €	unanimité
D 2017-04-0009	<u>Indemnité du Maire</u>	<i>Au regard des contraintes budgétaires qui obligent notre collectivité à revoir à la baisse l'ensemble de ses dépenses, il est proposé de diminuer l'enveloppe actuelle des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux de 10 % avec un effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.</i>  <i>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :</i>  <i>Population (habitants) Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique</i> <i>Moins de 500 ..... 15.30 %</i>	Majorité 3 contre : Myriam Bergamsco, Bruno Oliver, Julie Boyart
D 2017-04-0010	Indemnité des Adjoints	<i>Au regard des contraintes budgétaires qui obligent notre collectivité à revoir à la baisse l'ensemble de ses dépenses, il est proposé de diminuer l'enveloppe actuelle des indemnités</i>	Majorité 3 contre : Myriam Bergamsco,

		<p><i>du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux de 10 % avec un effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au Maire à :</i></p> <p><i>Madame Martine MONGIE : 1<sup>ère</sup> adjointe</i>  <i>Madame Françoise SIOZARD: 2<sup>ème</sup> adjointe</i>  <i>Madame Nathalie MAROT : 3<sup>ème</sup> adjointe</i></p> <p><i>Population (habitants) Taux de <u>l'indice brut terminal de la fonction publique</u></i>  <i>Moins de 500. : 5.94 % pour la première adjointe</i>  <i>Moins de 500 : 2.97 % pour les deuxième et troisième adjointes</i></p>	Bruno Oliver, Julie Boyart
D 2017-04-0011	Vote des taux 2017	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de fixer les taux de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taxe d'habitation: 10.98 %</li> <li>- foncier bâti: 19.24 %</li> <li>- foncier non bâti: 86.32 %</li> </ul> <p>Il résulte de l'application des taux aux bases un produit fiscal attendu de <b><u>110 950 €.</u></b></p>	unanimité
	Vote du Budget 2017	<p>Le budget 2017 s'équilibre en section de fonctionnement à 407 878.77 € (intégrant un virement à la section d'investissement de 72 000 €) et en section d'investissement (avec les restes à réaliser) à 301 204.07 €.</p>	Unanimité
D 2017-04-0012	Délibération autorisant le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation de travaux de réfection du presbytère (tranche conditionnelle 1 et 2 + abords)	<p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la rénovation du Presbytère, il est nécessaire de procéder au choix des entreprises qui réaliseront les travaux.</p> <p>Les travaux de réfection du presbytère s'étaleront sur 2 ans, 2017 (tranche conditionnelle 1 et abords), 2018 (tranche conditionnelle 2).</p> <p>Dans la mesure où le projet d'aménagement intérieur est défini, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de lancer une consultation en procédure adaptée pour les travaux relatifs à l'ensemble des travaux. 9 lots composent cette tranche : le lot enduits intérieurs et gros œuvre, le lot Charpente-</p>	unanimité

		<p>planchers, le lot menuiseries intérieures, le lot carrelage, le lot plâtrerie, le lot plomberie, chauffage, sanitaires, le lot électricité, le lot peintures et le lot pavages.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accepte le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux de réfection du presbytère</li> <li>- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment pour l'attribution des lots aux entreprises</li> <li>- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus aux Budgets Primitifs 2017 et 2018.</li> </ul>	
D 2017-04-0013	<b>Participation au voyage scolaire de la classe de cm1-cm2</b>	<p>Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'école de Puybarban organise un séjour scolaire à Sète dans le cadre du projet d'école de la classe de cm1/cm2. 8 élèves habitant la commune de Pondauret sont concernés.</p> <p>Afin de diminuer la participation des familles, l'équipe éducative demande une participation exceptionnelle aux communes concernées pour un montant de 25 € par élève soit 200 €.</p> <p>Cette dépense sera inscrite au compte 6573 du budget 2017.</p> <p>Après débat, le conseil municipal autorise le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à la coopérative scolaire de l'école de Puybarban et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.</p>	unanimité
D 2017-04-0014	Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 9 mars 2017.	<p><b><u>Communauté de communes du réolais en Sud Gironde :</u></b> Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 9 mars 2017 pour procéder à la modification des attributions de compensation 2017 suite à l'intégration de nouvelles voies communales au sein de la communauté de communes et à la correction de transferts de charges liés à la modification de PLU terminés en 2016.</p> <p>Il est donc proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 9 mars 2017.</p> <p>Après débat, le Conseil municipal approuve</p>	unanimité

		le rapport de la CLECT en date du 9 mars 2017 présentant l'évaluation des charges transférées en matière de voirie et urbanisme.(Doc joint en annexe)	
D 2017-04-0015	<b>Délibération de principe et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de convention de mise à disposition de notre secrétariat</b>	<p><i>Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal de Pondaurat a décidé de porter le temps de travail d'Edwige BASSAT à 35h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.</i></p> <p><i>Afin d'aider certaines collectivités qui en auraient besoin et avec l'accord de Madame BASSAT Edwige, il est proposé de mettre ses services à disposition d'autres structures.</i></p> <p><i>Après débat,</i></p> <p><i>Le conseil municipal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>autorise la mise à disposition de Madame BASSAT Edwige au sein de collectivités qui auraient besoin de ses services à la condition que le service proposé aux habitants de la commune ne s'en trouve pas lésé.</i></li> <li>▪ <i>Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise à disposition de l'agent communal</i></li> <li>▪ <i>Dit que les collectivités d'accueil s'engagent à rembourser à la commune de Pondaurat les charges occasionnées par la mise à disposition de son agent. Le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif établi par la commune de Pondaurat au titre des charges de personnel (Salaire brut + charges patronales +congés payés+ frais de déplacement décomptés au départ de la Mairie de Pondaurat)</i></li> </ul>	unanimité
	Demande des habitants du Quartier Chaubet pour l'amélioration des conditions de sécurité sur la voirie	Mise en place de 2 panneaux « attention enfants » dans un premier temps et voir les effets. Il proposera cette solution aux services de la CDC.	
	<b>Intercommunalité</b>	<p><b><u>Communauté de communes du réolais en Sud Gironde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Budgets 2017 :</u></li> <li>✓ <u>Commission Economie</u></li> <li>✓ <u>Commission Voirie :</u></li> <li>✓ <u>Commission Tourisme :</u></li> <li>✓ <u>Siège de la CDC</u></li> </ul> <p><b><u>Syndicat de transport de corps :</u></b></p> <p><b><u>SIVU du Réolais :</u></b></p> <p><b><u>SIRP PONBARTIGNAC :</u></b></p>	
	Questions Diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chats errants</li> <li>✓ Carte Nationale d'identité</li> <li>✓ Permanences électorales</li> </ul>	

**La séance est levée à 23h30.**

VU pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB. A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

Pour expédition conforme

Signature



